

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 14 février 2020 | N° 2020-119 |

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | Conseil du 14 février 2020 | Délibération |
| | Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation | N° 2020-119 |

**Soutien à l'implantation de l'école d'ingénieurs YNCRÉA au sein du campus François d'Assise -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le campus bordelais est le 5^{ème} pôle d'enseignement supérieur et de recherche français.

A la rentrée 2018 - 2019, Bordeaux Métropole accueillait près de 106 000 étudiants, soit près de la moitié (51%) des étudiants en Nouvelle-Aquitaine. La Métropole constitue le 5^{ème} pôle français derrière l'Île-de-France (700 000 étudiants), le Grand Lyon (164 000 étudiants), Lille Métropole (119 000 étudiants), Toulouse Métropole (117 000 étudiants) et devant Marseille (92 000 étudiants).

Depuis 2000, les effectifs étudiants n'ont cessé de croître sur la Métropole bordelaise comme dans l'ensemble des agglomérations françaises. Avec une croissance de 45% en 17 ans (soit près de 2 000 étudiants supplémentaires par an), Bordeaux Métropole connaît une des plus fortes croissances en France. Les hypothèses et scénario de prospective du Rectorat prévoient des effectifs étudiants de 115 000 à horizon 2027.

Cette forte croissance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- un contexte national de croissance des effectifs vers le supérieur (augmentation des effectifs en âge d'étudier et augmentation de la part des bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur et la recherche)
- un dynamisme et une attractivité démographiques du territoire
- le développement et l'implantation de nombreuses écoles privées sur la Métropole. L'enseignement supérieur privé représente aujourd'hui 20% des effectifs et connaît une croissance annuelle de 6,4% contre 1,3% pour le secteur public. Ces écoles privées privilégient des implantations en secteur urbain dense en développement tels que les Bassins à Flot, et offrent des formations principalement dans les domaines du digital, de la communication, du marketing.

Le territoire métropolitain accueille une offre d'enseignement supérieur très large et diversifiée avec plus de 120 établissements dont :

- 2 universités (Université de Bordeaux et Université Bordeaux Montaigne) regroupant près de 60 000

étudiants.

- Des grandes écoles comme l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers), Sciences Po Bordeaux, l'École d'Architecture et des Paysages, l'École nationale de la magistrature, l'École des beaux-arts de Bordeaux.
- 9 écoles d'ingénieurs (3500 élèves) dont 5 regroupées au sein de l'Institut national polytechnique (Bordeaux INP)
- Une dizaine d'écoles de commerce regroupant plus de 10 000 étudiants.

Les récents travaux menés avec l'A'urba, au travers de l'actualisation des données l'Atlas de l'enseignement supérieur et la recherche, ont confirmé la diversité de l'offre avec néanmoins, par rapport aux autres métropoles, une sous-représentation des ingénieurs et dans une moindre mesure des classes préparatoires. En revanche, Bordeaux se démarque par une sur-représentation d'étudiants en école de commerce (12% contre 5% au niveau national).

Au regard des enjeux en matière d'offre pour les jeunes, la Métropole souhaite favoriser, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le développement de formations d'ingénieurs de qualité qui peut se traduire, notamment, par l'implantation de nouvelles écoles.

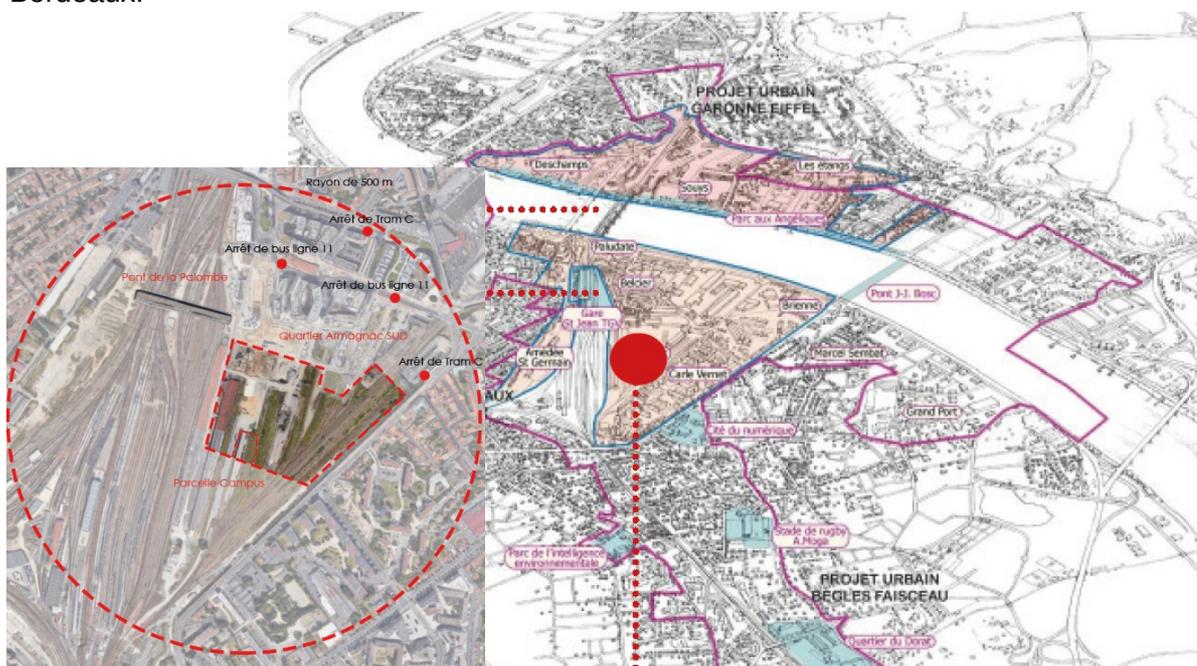
L'association Yncréa Hauts-de-France, labellisée Etablissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt Général (EESPIG), souhaite implanter une école d'ingénieurs habilitée par la commission des titres d'ingénieurs (CTI) sur le secteur de Bordeaux Euratlantique.

L'arrivée de cette nouvelle école d'ingénieurs s'intègre dans le cadre du projet de campus François d'Assise porté par la société civile immobilière François d'Assise qui souhaite favoriser un projet en réseau, pour promouvoir l'innovation au service des compétences des acteurs, et développer une nouvelle offre de formation et de nouveaux modèles d'apprentissage au service des jeunes.

Ce projet réunit ainsi plusieurs partenaires :

- La SCI François d'Assise (Société civile immobilière)
- **L'école d'ingénieurs Yncréa Nouvelle-Aquitaine**
- **L'ISFEC Aquitaine** (Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique) : l'institut de formation des maîtres (formation initiale et continue des enseignants et acteurs de l'éducation)
- **L'AFEPT** filiale d'Auteuil Formation Continue **et l'École de la 2^{ème} chance (E2C)**
- **ASPECT Aquitaine** (Association pour la promotion de l'apprentissage dans l'enseignement catholique technique en Aquitaine) : CFA de l'Enseignement catholique régional et coordonnant la Formation continue. Aspect Aquitaine rejoint le Campus pour, comme « tête de réseau », proposer des formations nouvelles, innovantes dans les modalités d'apprentissage et donc modélisantes pour l'ensemble du réseau d'UFA (Unités de formation en apprentissage).

Le campus François d'Assise va se développer sur le site **Armagnac-Sud (parcelle 8.21.a)** d'Euratlantique à Bordeaux.



Ce site correspond en effet aux principales caractéristiques du projet :

- un lieu innovant
- un lieu en « cœur de Métropole »,
- un lieu ouvert sur un quartier nouveau (mixité des publics, des activités ...).

Le projet architectural se veut en lui-même innovant et lieu de recherche-action :

- **dans sa conception des espaces pédagogiques**, en lien avec des démonstrateurs (« ClassLab » et « Smart building and smart cities »)
- **comme bâtiment à énergie positive.**



Le projet de « Campus François d'Assise » s'inscrit dans une dynamique innovante de :

- mixité des établissements, et diversité des jeunes en formation
- place accordée à l'innovation, à la transition numérique et à la recherche
- contribution à la création de valeur et le développement économique du territoire.
- d'optimisation des fonds accordés à la formation.

Le site proposera des espaces sur environ 8 645 m² :

Il hébergera :

- les activités de l'Association enseignement catholique de Gironde (**AECG**) actuellement installées sur le site de Cluny sur environ **544 m²** ,
- l'**AFEPT** et l'école de la 2^{ème} Chance sur environ **498 m²**,
- l'**ISFEC** sur environ **810 m²**,
- **ASPECT Aquitaine** sur environ **518 m²**,
- une **résidence d'étudiante** de **2154 m²** pour un véritable accompagnement. Cette résidence de 80 logements complètera l'accueil des jeunes sur le campus François d'Assise. Elle est conçue en unités de vie (6 à 8 logements autour d'un espace commun) pour permettre la mixité, le partage, la vie en commun. Elle sera ouverte aux jeunes du Campus, comme à ceux qui souhaiteraient profiter des conditions exceptionnelles de vie et d'étude de la Résidence.

- des locaux communs (accueil, restauration, conciergerie, soins, vie associative) sur **1538 m²**.
- l'école d'ingénieurs Yncréa Nouvelle-Aquitaine sur **2583 m²** dont :
 - les formations ADIMAKER et d'ingénieurs Yncréa Nouvelle-Aquitaine sur environ **2233 m²**,
 - les démonstrateurs « ClassLab » et « Smart building and smart cities », sur environ **350 m²** sachant que le démonstrateur « Usine du futur » sera installé sur le site du Centre de formation d'apprentis de l'industrie (CFAI) de Bruges et le démonstrateur « Magasins intelligents du futur » sur un site au cœur de la ville de Bordeaux ;

C'est pour la construction de cette école qu'il est proposé un soutien financier de la part de Bordeaux Métropole.

Financement

La participation financière de Bordeaux Métropole au projet d'école d'ingénieurs Yncréa portera sur la construction de l'école et des démonstrateurs « ClassLab » et « Smart building and smart cities », au sein du campus François d'Assise.

L'association loi 1901 « Yncréa Hauts-de-France » se constitue co-maître d'ouvrage avec la SCI François d'Assise au titre d'un contrat de promotion immobilière pour la construction du campus.

A ce titre, Yncréa sera maître d'ouvrage des 2 583 m² destinés à l'école d'ingénieurs.

Il est à noter que la Métropole pourra être sollicitée ultérieurement dans le cadre du projet de résidence étudiante par les porteurs du projet de campus au titre de l'exercice de la délégation des aides à la pierre et de l'octroi des agréments de Prêt locatif social (PLS).

Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 12 010 650 € TTC avec une participation de 3 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

| YNCREA | | | |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|
| | Emplois | | Ressources |
| Travaux HT | 4 261 950 | Subvention BM | 3 000 000 |
| Honoraires | 492 261 | Subvention Région | 6 000 000 |
| Aléas sur travaux | 125 490 | | |
| Ass. D.O. | 73 469 | Fds propres YNCREA | 3 010 650 |
| Taxes d'urbanisme | 55 765 | | |
| Total coût HT | 5 008 935 | | |
| Coût CPI | 760 304 | | |
| Mission accompagnement AMO | 89 636 | | |
| Aménagement et équipement école d'ingénieurs | 2 250 000 | | |
| Aménagement et équipement démonstrateurs | 1 900 000 | | |
| Total coût projet HT | 10 008 875 | | |
| TVA | 2 001 775 | | |
| Total coût projet TTC | 12 010 650 | | 12 010 650 |

Calendrier de réalisation du projet

Les travaux commenceront en septembre 2020 pour une livraison à l'été 2022.

Il est à noter que l'association bénéficiaire a transmis les documents demandés au fur et à mesure et à leurs niveaux d'avancement. La signature de la convention annexée à la présente délibération sera donc conditionnée par la réception par Bordeaux Métropole des pièces définitives permettant la sécurisation juridique et financière du projet, notamment le contrat de promotion immobilière, la convention de co-maîtrise d'ouvrage et le bail emphytéotique signés, le plan de financement finalisé, le contrat de prêt signé et tout document justifiant l'engagement des différents partenaires sur le projet ainsi que l'avis favorable de la Commission des titres d'ingénieurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande de subvention d'YNCREA sollicitant l'engagement d'une subvention de 3 millions d'euros de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de développer l'offre de formation pour les ingénieurs sur le territoire métropolitain en favorisant l'implantation de nouveaux établissements,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 3 000 000 € en faveur de l'association Yncréa Hauts-de-France pour la réalisation du projet d'école d'ingénieurs au sein du campus François d'Assise,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de financement ci-annexée précisant les conditions de la subvention accordée et tout acte afférent.

La signature de cette convention est conditionnée par la réception par Bordeaux Métropole des pièces définitives permettant la sécurisation juridique et financière du projet, notamment le contrat de promotion immobilière, la convention de co-maîtrise d'ouvrage et le bail emphytéotique signés, le plan de financement finalisé, le contrat de prêt signé et tout document justifiant l'engagement des différents partenaires sur le projet ainsi que l'avis favorable de la Commission des titres d'ingénieurs.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame TERRAZA, Monsieur TOUZEAU, Madame DE FRANÇOIS, Madame FERREIRA, Monsieur HERITIE, Madame KISS, Madame AJON, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Madame LOUNICI, Madame RECALDE, Monsieur TOURNERIE;

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2020</p> | <p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Fabien ROBERT</p> |
|---|--|